

Règlement Crèche « Les PeinsâKIDS »

Conditions d'admission

Toute famille désirant inscrire leur enfant dans notre structure d'accueil est acceptée, peu importe sa culture, sa religion et son lieu d'habitation. Un rendez-vous de rencontre et d'organisation est fixé avec la responsable de la structure.

Pour cet entretien, nous souhaitons, dans la mesure du possible, que les deux parents et le(s) enfant(s) (si l'enfant est né) soient présents.

Il est nécessaire d'apporter les documents suivants :

- Justificatif de domicile (hors commune)
- Livret de famille
- Pièce d'identité des deux parents

Si l'enfant est né :

- Copie intégrale de l'acte de naissance
- Copie du carnet de vaccinations
- Copie de l'assurance de l'enfant

Ces documents seront enregistrés dans le dossier personnel et confidentiel de l'enfant ou de la fratrie.

Lors de cet entretien, nous établirons l'organisation de « l'adaptation » et nous échangerons avec les parents pour prendre note des habitudes de l'enfant ou de la fratrie (alimentation, sommeil, jeux, comportement, etc). La liste des affaires à fournir pour le temps passé à la crèche sera remise à cette occasion.

Les parents recevront un formulaire d'inscription à remplir dans les 15 jours, si cela n'a pas été fait auparavant.

Lors de la réception du formulaire d'inscription complet, une confirmation sera envoyée avec la date officielle d'entrée en crèche.

Assurance de l'enfant

Nous demandons aux parents d'être assurés (maladie et accident) et de souscrire à une caisse maladie pour leur enfant selon la LAMal (Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie).

Nous conseillons également aux parents de signer une assurance RC (Responsabilité Civile) Privée pour couvrir les éventuels dégâts que pourraient causer leur enfant ou la fratrie.

Accueil des enfants

La crèche d'Hérémente « Les PeinsâKIDS » accueille les enfants de 3 mois à 4 ans . Ils sont répartis dans deux différents groupes :

- Les « cascadeurs » (3 – 18 mois).
- Les « marcheurs » (18 mois – 4 ans).

L'équipe de la crèche sera composée de professionnels de l'enfance ; éducateur de l'enfance, nurse, assistant(e) socio-éducatif, etc. qui seront en charge de l'accueil, l'accompagnement des enfants, des animations et autres activités.

Horaires

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 06h45 à 18h30.

Absences

En cas d'absence de l'enfant, nous demandons aux parents de prévenir la crèche au plus tard à 9h00, le jour même au numéro suivant **079/154.28.11**.

Les trois premiers jours d'absence, en raison de maladie, sont comptabilisés. Dès le 4^{ème} jour, et sur présentation d'un certificat médical, tous les jours d'absence seront décomptabilisés et non facturés.

Vacances

La crèche est fermée entre Noël et Nouvel An, pendant 2 semaines durant les vacances d'été, ainsi que les jours fériés catholiques. Un planning des dates précises de fermeture sera distribué au début de chaque année. Il sera basé sur les congés scolaires officiels.

Parking

Un parking public se trouve à proximité de la crèche.

Facturation

La facturation sera établie de manière mensuelle pour le mois précédent. Le délai de paiement est de 20 jours à réception de la facture.

En cas de non-règlement dans le délai imparti, un rappel sera envoyé. Si celui-ci ne permet pas d'honorer la facture, la crèche se réserve le droit d'ouvrir des poursuites et/ou de résilier le contrat d'accueil. Selon les situations, une rencontre peut être organisée avec la responsable pour en discuter.

Les jours de fermetures officiels et les vacances ne sont pas pris en compte dans la facture.

En cas de grands retards répétés lorsque les parents viennent rechercher leur(s) enfant(s), un supplément sera facturé.

Maladie

Nous conseillons aux parents, si cela est possible, de garder l'enfant malade à la maison. La liste des maladies qui définissent la prise en charge et l'accueil ou non des enfants, est transmise aux parents lors de l'inscription.

Il est important que le bien-être et les besoins de votre enfant soient considérés en priorité. C'est pour cela, que les éducatrices se réservent **le droit de refuser un enfant** présentant des symptômes contagieux, **à son arrivée à la crèche.**

Chaque cas sera considéré individuellement.

En cas d'urgence, les parents ou la personne de contact doivent être atteignables.

Voici les numéros d'urgence que la crèche se permettra d'appeler si nécessaire :

- 144 (urgence médicale et sanitaire)
- 027/603.41.41 (urgence pédiatrique)

Liste des affaires de l'enfant

Afin de faciliter l'équipe éducative, nous vous remercions d'inscrire le prénom de votre enfant sur ces affaires

- Pantoufles
- Habits de rechange
- Leggings ou habits amples pour les activités corporelles, musicales et de relaxation (sauf pour les enfants de 3 à 18 mois)
- T-shirt pour la sieste / un body selon les habitudes vestimentaires de la famille
- Doudou et lolette
- Couches et lingettes sèches ou humides
- Brosses à dents et dentifrice
- Crème solaire
- Repas pour les enfants qui mangent en purée, biberons de lait en poudre ou lait maternel

Les parents doivent être attentifs à la météo afin d'habiller l'enfant en conséquence car nous essayons d'organiser régulièrement des sorties. Il est important de privilégier les vêtements amples et peu dommageables pour faciliter les activités extérieures.

En cas d'allergies ou de besoins spécifiques, nous demandons aux parents d'apporter les produits (nourritures et/ou produits de soins) de leur enfant ou de la fratrie.

Date :

Visa du responsable de la structure :

Visa du/des parent(s) :